

Municipalité de Lacolle
Présentation, le 6 avril 2011-04-06
Mémoire au BAPE
Projet éolien de Saint-Valentin

Lacolle, une municipalité de 2600 habitants, 4000 en saison estivale.

À Lacolle, le cadre de référence :

NON aux éoliennes industrielles

Un plan en développement durable
et un aménagement en respectant l'acceptabilité sociale.

Au cours des dernières années plusieurs démarches ont été entreprises pour répondre aux attentes des citoyens. Dès l'an 2005, en assemblée publique puis au conseil municipal, nous avons été saisi de dossiers sur les éoliennes. Une réflexion a eu lieu et la position de la municipalité a été claire : nous ne voulons pas d'éoliennes industrielles sur notre territoire. Nous avons participé aux consultations publiques qui ont précédé la Politique sur le Développement Durable. En 2007, le cadre de référence, l'environnement, le territoire agricole, le centre du village, le circuit patrimonial, les lieux historiques, les paysages et les points de vue, le genre de développement que l'ensemble des citoyens désiraient ne correspondait pas à la venue de zones industrielles telles l'implantation d'éoliennes ou d'autres grandes industries.

Nous voulons garder une taille humaine dans le genre d'activités ou d'entreprises qui désirent s'installer sur le territoire ou en zones assez rapprochées, i.e. les zones limitrophes des municipalités voisines.

Nous avons eu des démarches importantes et des prises de position claires lors de la possible présence d'industries agricoles, vg les méga-porcheries.

Et la solution est trouvée par consensus et coopération (voir le dossier du BAPE sur l'industrie porcine¹) entre tous les intervenants agriculteurs et autres ruraux et villageois.

En 2007, nous avons déjà créé un encadrement sévère, et que la population aurait voulu encore plus sévère, si ce n'eut été de certaines restrictions imposées par le MAM, que nous n'aurions pas dû accepter. Nous aurions dû nous opposer à

¹ Plusieurs comités de citoyens très actifs avaient déposé des mémoires : Comités des citoyens de Lacolle ; Comité des citoyens de Saint-Bernard-de-Lacolle et des mémoires de nombreux citoyens de la région

ces restrictions. Notre règlement de zonage impose quand même une distance de 1,5 km de toute habitation, construction. Aujourd'hui le règlement stipule 2 km.

La volonté et la position de Lacolle, manifestée par la population en général, était très claire et connue des autres municipalités, particulièrement de Saint-Valentin qui avait le même urbaniste et inspecteur municipal que Lacolle au départ de la rédaction des principaux règlements qui ont servi d'encadrement.

Notre plan d'urbanisme, et l'aménagement de notre territoire, avec les autres activités, dont l'agriculture, ne peuvent privilégier ce genre de développement, et pour plusieurs raisons que nous allons en partie énoncer plus loin.

Nous nous sommes d'ailleurs orientés à l'époque vers une Politique de l'Environnement qui a par la suite été intégrée à une Politique de Développement Durable (Agenda 21 local).

2- Une politique de développement durable

Dans l'élaboration d'une politique de DD, nous en sommes venus ensemble, en groupe de réflexions, en consultations, en plusieurs sondages plus ou moins élaborés à exprimer une vision, les orientations, les objectifs et les enjeux de notre municipalité. Il s'en est dégagé des principes directeurs (voir annexe 1 du mémoire).

Un thème s'est avéré récurrent : « *LA QUALITÉ DE VIE* », qui se définit par autant de sujets qui en font leur priorité :

- Vivre dans un milieu paisible et sécuritaire ;
- Vivre dans un environnement sain, naturel (rivières, campagne, milieu agricole, forêt, etc.) et respectueux de la biodiversité ;
- Vivre dans un « milieu » offrant des services de santé favorables au maintien de la santé physique ...et mentale, où la protection de la santé est prioritaire et où la qualité de vie est au centre des préoccupations relatives aux enjeux du développement durable ;
- Vivre dans une collectivité respectueuse de son environnement, de son milieu de vie à fort caractère « identitaire », de son patrimoine et de sa culture ;
- Vivre dans une municipalité valorisant les loisirs et la culture :- Vivre au sein d'une collectivité effervescente, soucieuse de son développement et de sa qualité de vie ;²

² Nous faisons référence ici à la Politique de Développement Durable de la Municipalité de Lacolle, document préliminaire, mars 2011.

« La politique de développement durable : un outil de réflexion ...et d'action !

Une démarche relative à une politique du « développement durable » est un outil « cadre » de réflexion qui permet à une communauté :

- *de s'exprimer sur des valeurs qui font consensus ;*
- *d'élaborer une vision de leur environnement, de leur territoire, de leur municipalité ...et de leur qualité de vie ;*
- *d'identifier leurs souhaits et leurs attentes en terme de société et d'élaborer les grandes orientations et les objectifs à atteindre ;*

Dans cette perspective, cette politique tient compte des réalités de la communauté et demeure - et devra demeurer - pour la municipalité et ses citoyens-nes l'outil de référence pour toutes démarches présentes ...et futures. Bien entendu, celle-ci devra être revue et mise à jour sur une base régulière. »³

3- Des démarches

En même temps, nous nous basons sur plusieurs démarches déjà entreprises ou en cours, par exemple la caractérisation du territoire, des boisés, des milieux humides, nous avons aussi des territoires protégés, comme des zones d'intérêts écologiques et un secteur de la réserve de biodiversité Samuel-de-Champlain définis dans la loi sur la ligne hydrique, une large étude sur les bandes riveraines, etc., dans le but d'en faire la conservation et la protection.

Une autre étude avait d'ailleurs été faite lors des travaux de recherche d'eau potable pour répondre aux besoins de la municipalité. Et il en est ressorti de ces études des caractéristiques pour le secteur nord du territoire de Lacolle, qui est limitrophe au secteur du projet d'éoliennes, que ce secteur aurait de très bonnes quantités d'eau mais où les nappes sont très fragiles à cause de la vulnérabilité des sols : possibilité de contamination provenant des eaux de ruissellement à cause de la nature des sols très peu imperméables dans ce secteur.

4- Une longue histoire

Le territoire est aussi porteur d'une longue histoire. Cette histoire est présente dans un riche patrimoine bâti (et parfois disparu et enfoui, c'est le cas de beaucoup de fondations retrouvées en partie à différents endroits ou encore connus des historiens... Société d'histoire Lacolle-Beaujeu), patrimoine que les citoyens de Lacolle et des municipalités environnantes tiennent à conserver et à mettre en valeur. Nous pouvons citer une des nombreuses actions de la Société d'histoire

³ Ibid.

avec la participation de la municipalité : l'élaboration d'un **Itinéraire patrimonial**, circuit désigné et publié.

(Copie remise de l'Itinéraire patrimonial)

Donc plusieurs bâtiments de grand intérêt dont une église construite en 1823 et qui a été témoin de plusieurs mouvements dont les troubles de 1837-1839. Site qui avait aussi été témoin des invasions de 1812-1814.

Dans le cadre de la conservation du patrimoine, l'acquisition de l'ancienne gare du C.P., aujourd'hui désaffectée est d'une grande importance pour notre municipalité et pour beaucoup de citoyens.

D'autres démarches de la municipalité :

La municipalité est en processus d'acquisition de cette gare qui est un bâtiment historique, classée patrimoniale par le gouvernement canadien. La gare de Lacolle a été désignée « gare ferroviaire patrimoniale » et la Municipalité du Village de Lacolle (1991) a cité la gare comme monument historique.

L'acquisition de la vieille gare de Lacolle se situe dans toute la démarche de développement durable. Des études ont été faites par la firme Génivar en 2007 pour la Société d'Histoire Lacolle-Beaujeu et la Municipalité de Lacolle⁴.

Lacolle compte en faire le centre d'une zone d'animation culturelle et sociale en lien étroit avec le centre communautaire situé dans le même secteur. Un parc est aussi lié à ces lieux. Il y a la possibilité d'en joindre d'autres activités pour enfants, un marché local, un lieu de rencontres, etc.

Mais voilà que cette zone est limitrophe avec celle où il y a le projet éolien et où cinq (5) éoliennes qu'on voudrait y ériger. Quelle beauté ! un centre culturel plein de vie et d'animation juxtaposé à un centre industriel éolien !!!

Quel impact a été évalué puisqu'il n'y a eu aucune consultation avec la Municipalité de Lacolle ??? Et que ce projet n'est pas nouveau, il chemine depuis quelques années et est sur le point de se concrétiser.

Et nous reviendrons avec raison sur cette absence d'études d'impact et de consultation de la population.

Lacolle a une grande valeur historique et compte souligner cette importance dans plusieurs événements.

⁴ Génivar. *Mise en valeur de l'ancienne gare ferroviaire de Lacolle*, 2007, pour la Société d'Histoire Lacolle-Beaujeu, la Municipalité de Lacolle.

En parallèle, sur le plan historique, nous sommes à préparer des fêtes pour commémorer les évènements de 1812.

1812-1814, Lacolle (Burtonville, Odelltown) a été témoin de guerres... les premières lignes de défense de Montréal. C'est pourquoi nous devons garder intact ces secteurs.

5- Le paysage

« Les paysages qui dessinent le Québec font partie de notre patrimoine. Ils ont été façonnés au fil du temps et au gré des changements de notre histoire. Ce bien collectif étant aujourd'hui reconnu, il importe de poursuivre davantage notre réflexion. Pour assurer leur mise en valeur et leur protection, les paysages doivent être considérés dans le développement et l'aménagement de nos territoires. »⁵

Déjà plusieurs démarches sont en cours pour caractériser ce paysage qui est dans plusieurs secteurs de notre municipalité et de notre région parmi les beaux paysages des villages du Québec. Nous avons eu plusieurs réflexions, démarches, études sur ce qui compose ce paysage. Le but : faire une étude détaillée.

En plus d'études, en vue de protéger son patrimoine qui englobe son paysage, Lacolle a intégré à son plan d'urbanisme des Plans d'implantation et d'intégration architecturales (PIIA). Une grande volonté de la population est de protéger et de mettre en valeur ce patrimoine bâti et paysager. C'est ce qui est ressorti depuis plusieurs années par plusieurs interventions citoyennes et dans nos groupes de discussions.

Nous avons élaboré davantage dans le mémoire sur le paysage en y introduisant quelques photos qui ne sont qu'un petit aperçu de la beauté de ces lieux.

6- Un développement harmonieux, avec de l'espace et de la tranquillité. C'est ce qui ressort à Lacolle des besoins exprimés par ses citoyens.

Dans ce contexte, dans son plan d'aménagement et d'urbanisme, au nord du secteur village, Lacolle prévoit aussi un développement résidentiel. Encore une fois, ce secteur se situerait aux pieds de grandes structures industrielles. NON ! La population dit non ! Le conseil municipal à son écoute dit non ! Allons-nous planter droit dans l'arrière cour de tels décors industriels ?

⁵ *Paysages du Québec, Manuel de bonnes pratiques.* Présentation du Ministre Laurent Lessard. MAMROT.

7- Des craintes

Nous avons signalé dans ce mémoire beaucoup de craintes des citoyens :

Beaucoup de ces craintes ont été exprimées ces jours-ci et lors de la période de questions. Entre autre l'ouverture toute grande d'une porte pour la venue d'autres éoliennes dans la région... Qui seront les prochains ???

Un frein majeur au développement domiciliaire déjà amorcé avec paysage d'un horizon rapproché : de grandes structures métalliques... qui voudra encore de ces habitations en devenir, qui voudra plus tard de celles déjà en place??? Qui voudra encore fréquenter le Camping Grégoire ? qui se situe tout près de d'autres éoliennes projetées ? Et des agriculteurs sur les terres juste là qui s'en préoccupe ?

Le développement domiciliaire de la partie nord, dans les prochaines années, qui en voudrait ?

La venue d'éoliennes viendrait modifier à jamais le paysage et l'environnement surtout qu'une bonne partie du territoire de Lacolle se situe en hauteur.

Des craintes pour la santé sous divers angles. Beaucoup de questions ont été posées. Peu ou pas du tout de réponses.

Lacolle compte aussi les mêmes inquiétudes que beaucoup d'autres : le bruit, les infrasons, le risque de perte de valeurs des maisons, des fermes, la perte de parcelles de terre, les dangers pour la faune et la flore, les risque d'impacts visuels sur le paysage...

Et quelles retombées économiques pour les municipalités environnantes ? Que des inconvénients ?

À Lacolle, beaucoup de nos politiques sont créées avec la participation citoyenne, en coopération avec tous les différents comités.

« Faire des études d'impact d'un milieu donné ne peut se faire sans les gens du milieu. Aucun professionnel qui vient étudier un milieu le temps d'une étude, ne peut se passer de la connaissance traditionnelle du milieu, cette connaissance sans laquelle l'histoire du milieu naturel ne peut pas être connue dans son entier. Cette mémoire du milieu, des impacts des différents changements auxquels le milieu a dû s'adapter, des différents traumatismes naturels ou de la main de l'homme vécus au cours des ans dans le milieu, tout cela fait partie de la connaissance traditionnelle, non écrite, le savoir oral que possèdent les gens qui vivent dans l'environnement, le « sujet d'étude » et dans la « zone d'étude » donnée. Cette zone d'étude est limitée par un contrat mais la nature et les liens que l'homme entretient avec elle ne peut faire l'objet d'une délimitation contractuelle. L'interaction entre l'homme et la nature dépasse les cadres de la zone d'étude et fait partie du savoir traditionnel des

gens dans leur environnement, plus qu'une sagesse populaire, il s'agit d'un savoir collectif... »⁶

Quels seront les impacts ? Et qui les a évalués ?

Aucune véritable étude d'impact n'a été réalisée à Lacolle sur les zones historiques, sur le paysage, sur le choix d'aménagement de notre territoire, sur nos politiques et notre réglementation.

On nous a soumis en séance publique quelques simulations (photomontages), mais en se cachant derrière les maisons. Quand sont-ils venus en hauteur pour vérifier le véritable impact visuel ? De certains secteurs de la municipalité, particulièrement toute la zone du village vers le sud, vers le site de l'Église Odelltown jusqu'à la frontière des États-Unis, tout le paysage, beau comme celui des plus belles régions du Québec, des plus beaux villages, en serait affecté et transformé à tout jamais.

Et tout l'aspect intégration visuelle à partir des sites historiques ?

Et le simple aspect des sites historiques avec l'environnement transformé ?

Les nappes d'eau souterraines ? Nous sommes dans des zones jugées fragiles, à preuve les recherches d'eau souterraines pour la Municipalité de Lacolle il y a quelques années nous démontraient une très grande vulnérabilité dans ce secteur projeté. Nous sommes dans des zones fragiles et vulnérables où déjà l'agriculture doit composer avec attention et précaution.

« Les schémas d'aménagement et de développement, les documents complémentaires et les règlements de contrôle intérimaire adoptés par les MRC de même que la réglementation municipale permettent d'encadrer la localisation et l'implantation d'un projet éolien en prenant en compte les principaux enjeux, tels que les paysages sensibles, la qualité de vie des résidants et l'impact cumulatif des projets, en autant que la population soit associée à leur élaboration. »⁷

« La participation des collectivités au processus de planification et de prise de décision concernant le développement éolien constitue un facteur clé, particulièrement en zone habitée, pour une meilleure insertion du projet dans le milieu. Les promoteurs de projets éoliens et les municipalités d'accueil ont intérêt à se concerter avec la population le plus tôt possible, et ce, avant même la négociation

⁶ Mireille Bonin, *Les normes de l'Acceptabilité sociale des projets éoliens au Québec*, présenté au BAPE du Massif du sud. p.10.

⁷ Rapport du BAPE numéro 264, p. 65.

avec les propriétaires fonciers. »⁸

Lacolle a basé plusieurs de ses règlements sur des PIIA. Nous voulions ainsi bien intégrer les divers éléments dans leur contexte, garder une vue d'ensemble et bien intégrer et revitaliser tout le territoire.

Saint-Valentin a donné son aval tôt, sans consulter les municipalités voisines et sans tenir compte de leur situation particulière. Lacolle a une importante histoire qui est marquée dans ses bâtiments. Comme exemple on peut choisir la vieille gare. Elle a toute l'histoire de la douane et de l'immigration à une époque importante dans le développement de la région. Pourtant ce projet éolien a des retombées importantes sur tous les territoires avoisinants, pourtant on ne semble pas en tenir compte ?

Qu'en est-il des principes de développement durable dans ce projet ?

Pourtant il y a une loi ?

Et quand ont-ils tenu compte du choix de développement de Lacolle ?

Il n'y a donc pas eu aucune étude d'impact réelle pour le secteur de Lacolle sur le patrimoine bâti, sur le développement domiciliaire, sur le paysage, sur la fragilité des nappes d'eau souterraines, etc.

La présence d'éoliennes près du village viendrait en changer la « **qualité de vie** », élément extrêmement important dans tous les comités de réflexion. Cette présence viendrait en changer les frontières et en modifier à jamais le paysage.

Pour les immeubles d'intérêt historique (la vieille gare du C.P., l'Église Odelltown, les vieilles maisons...) n'existe-t-il pas un règlement de la MRC du Haut-Richelieu qui exige une véritable étude d'intégration visuelle ? Aussi les PIIA de Lacolle ?

Et où est la véritable consultation publique avant même que le projet ne soit élaboré ?

Quand, comment et où avons-nous été consulté, population de Lacolle quand nous savons très bien que si ce projet allait de l'avant, les éoliennes seraient très (trop, beaucoup trop) rapprochées et/ou très (trop, beaucoup trop) visibles en de nombreux endroits.

⁸ Ibid. p. 72,

Nous nous devons d'appliquer le principe de précaution. Il y a trop de risques, trop de questions sans réponses. Et nous sommes persuadés que beaucoup d'autres mémoires apporteront leur lot de questions sans réponses.

« La participation des collectivités à la planification et à la prise de décision constitue un facteur clé pour permettre ou non la réalisation d'un projet éolien, particulièrement en milieu habité. Le promoteur a pris le risque d'implanter son projet en milieu rural habité en n'associant pas la population dès les premières étapes de planification. Cette situation illustre bien l'importance, pour les promoteurs, de tenir des consultations préalables bien avant celles du BAPE, ce dernier n'intervenant qu'une fois l'étude d'impact déposée et le projet rendu à un stade avancé de planification.

Les municipalités qui ont appuyé le projet auraient eu avantage à être vigilantes à cet égard. Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs devrait examiner, en collaboration avec le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, la pertinence d'accélérer la prise en considération des principes du développement durable par les MRC et les municipalités locales, comme le prévoit la Loi sur le développement durable. »

En tant que municipalités, nous sommes interpellées par beaucoup d'aspects. Nous sommes redevables de nos populations. Le principe de précaution nous oblige à une grande réflexion. Le choix des citoyens doit orienter les décisions du conseil municipal. Les démarches se doivent d'être de coopération.

Le paysage est un bien collectif. Il est l'affaire de tous. Il est reconnu comme patrimoine naturel dans la loi (projet de loi).

La population de Lacolle n'accepte pas ce projet et le conseil municipal, unanimement prendra le tournant nécessaire pour faire respecter les droits de ses citoyens à une qualité de vie, une vie paisible et tranquille comme ils l'ont choisi (c'est souvente fois ressorti en comités) de se donner en prenant en main l'aménagement de leur territoire et les activités qu'ils ont élaborer ensemble, tous ensemble. Elles ne dérangent en rien autrui, au contraire elles invitent à la participation sereine.

D'autres villages peuvent être cités en exemple, les citoyens se sont pris en main, dans un climat de coopération, pour créer leur milieu de vie.

C'est le cas de Saint-Camille...

Et nous pouvons nous aussi y parvenir ensemble, entre communautés.

La paix sociale viendra du bien commun bien avant celui du privilège accordé à quelques individus.

Merci de votre préoccupation et de votre attention.

Robert Patenaude
Pour la Municipalité de Lacolle.